



[www.environnement93.fr](http://www.environnement93.fr)

**UNION DES ASSOCIATIONS  
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée  
Membre de France Nature Environnement Ile-de-France  
Affiliée à France Nature Environnement

Gagny, le 28 avril 2026

**PV de l'AG du 28 mars 2026  
Maison Claire Corajoud - Parc du Sausset.**

Présents :

F.Redon, (*Président-EnDeMa93-Gagny*)  
C.Scheyder, (*Secrétaire-Noisy le Sec Environnement*)  
B.Dubouloz-Monet (*ASVR-Romainville*)  
C. Schneider (*Trésorier-EnDeMa93-Gagny*)  
S. van den Brink (*ANCA*)  
V.Chabran (*Union des Riverains du Stade de France*)  
F.Ibanez (*Les Amis du Parc de la Poudrerie*)  
E.Barraud, (*ARIVEM-Noisy le Sec*)  
RA.Bougourd - (*Aulnay Environnement*).  
S.Zami (*Comité Porte de Paris-Saint-Denis*)  
P.Laporte (*Tremblay Environnement*)  
V.Ilié (*Montreuil Environnement*)

Représentés (Pouvoir) :

M.Claveau (*ARPV-Noisy le Grand*)  
V. Pruvost (*Romainville Sud*)  
C.Lagrange (*Protection Berges de Seine-Epinay sur Seine*)  
D.Maunoury (*Echanges/Genvironnes*)

Excusés :

JY.Marsouin (*Genvironnes-Saint Ouen*)  
J.Learmonth (*ASVR-Romainville*)

Invités :

Luc Blanchard (*Co-Président FNE Ile de France*)  
M.Elkasmi (*Bondy Ecologie*)  
B.Elkasmi (*Bondy Ecologie*)  
B.Bedreddine (*CD93*)  
G.Bonnin (*CDRP93*)  
E.Seguín (*Pariciflore*)

Sont présentes ou représentées, selon émargement figurant sur les feuilles de présence et les pouvoirs annexés à l'ouverture de l'assemblée, 16 des 19 associations adhérentes à jour de leur cotisation 2025.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 10h15.

La présidence de séance est assurée par Francis Redon, et le secrétariat de séance par Colette Scheyder.

Pour permettre l'intervention de Guy Bonnin, administrateur de la Fédération de Randonnée Pédestre de Seine-Saint-Denis (CDRP93), un nouvel ordre du jour est adopté pour que cette intervention ait lieu en tout début de l'AG réglementaire.

### **1. Intervention CDRP93**

- **2 : Rapport moral et bilan d'activité 2025**
- **3.: Rapport financier : compte définitif 2025**
- **4.: Vote et quitus sur les 2 rapports.**
- **5.: Autorisations pour ester en justice, vote.**
- **6. : Orientations et actions pour la prochaine mandature.**
- **7. : Election Conseil d'administration, vote.**
- **8 : Intervention de Luc Blanchard, Co-Président FNE Île-de-France.**

## 1. Intervention Comité départemental de Randonnée Pédestre de Seine-Saint-Denis (CDRP93).

En préambule il est important de mesurer les projets concernant la mobilité sur lesquels Environnement 93 a travaillé en 2025, aussi bien sur le PDMIF (Plan Des Mobilités de la région Ile-de-France), que sur le PLM (Plan Local de Mobilité) de l'EPT Grand Paris Grand Est (GPGE).

Il faut spécifiquement analyser que si la nécessité de diminuer la place de la voiture individuelle n'est plus à démontrer, la part accordée aux modes actifs est encore mal prise en compte, en particulier pour la marche qui, selon les sources d'Île-de-France Mobilités représente 42,5% des déplacements quotidiens pour 17,1 millions de Franciliens. C'est pour cette raison que le rapprochement avec le CDRP93 s'est révélé nécessaire pour mutualiser expertise et actions de terrain.

### Guy Bonnin - Administrateur CDRP93 – Animateur Marche en ville.

Le CDRP93, créé en 1985, représente la Fédération Française de Randonnée sur le département, avec comme objectif de promouvoir et développer la pratique de la randonnée pédestre sous toutes ses formes.

Au-delà des missions du Comité qui concernent les différentes pratiques de la randonnée, la création et l'entretien des itinéraires, la protection de l'environnement, la défense des randonneurs et de leurs associations, les commissions spécifiques du Comité concernant la santé, la marche en ville, la découverte du patrimoine rejoignent les mêmes objectifs que ceux d'Environnement 93.

La marche en ville est la première des mobilités.

Que ce soit pour une marche utilitaire du quotidien, pour le plaisir de se promener, ou pour une randonnée sportive la ville est devenue un territoire de marche.

Bénéfique pour la santé et pour l'environnement, ce mode de déplacement se développe dans les territoires urbains mais en ville, le randonneur rencontre les difficultés de tous les piétons :

- trottoirs encombrés,
- cohabitation difficile avec les autres moyens de déplacement,
- coupures urbaines,
- information défaillante.

Améliorer le quotidien du piéton est un défi que la FFRandonnée et le CDRP93 ont décidé de relever en s'engageant pour le développement de la Marche en ville, pour tous les piétons, qu'ils soient marcheurs du quotidien, promeneurs ou randonneurs.

Il s'agit de prendre en compte les piétons dans leur diversité, d'aménager l'espace public de manière sécurisée et accessible à tous, de créer une ville conviviale et de sensibiliser afin de donner au plus grand nombre envie de marcher.

Au sein du CDRP93 des actions ont été ainsi engagées avec :

- Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis (CD93) dans le cadre de la

**COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 Gagny**

**☎01.43.81.96.37 - [contact@environnement93.fr](mailto:contact@environnement93.fr)**

Stratégie Marche ,

- L'EPT Grand Paris Grand Est (GPGE), dans le cadre du Plan Local de Mobilité
- L'EPT Est Ensemble, avec la Direction Aménagement et Déplacements et le Département Développement Territorial et Environnemental.

En 2026 le CDRP93,

- Participera aux travaux de la Fédération, en particulier sur le groupe de travail « Marche en Ville »
- Réorganisera les contacts avec le CD936, GPGE et Est Ensemble.
- Engagera des partenariats avec les associations qui partagent les mêmes objectifs que le CDRP93.

Le CDRP93 participera aux grands rendez-vous incontournables que sont :

- La « Grande Rando du Grand Chemin » sur Est Ensemble en connexion avec Paris, Rosny-sous-Bois, Fontenay-Sous-Bois,
- « Cap sur la Marne » en partenariat avec le CDR94 et Seine-Saint-Denis Tourisme.

*La présentation complète de Guy Bonnin est Jointe au PV de l'AG*

## **2. Rapport moral et bilan d'activité 2025.**

Il est une nouvelle fois difficile d'être optimiste pour l'année 2026, quand le rapport de FNE « Simplification ? mon œil ! » rejoint à lui seul l'ensemble des problématiques rencontrées dans nos actions et mobilisations de tous les jours pour l'année 2025. Dans ce rapport FNE rappelle les régressions du droit de l'environnement mesurées en particulier depuis les prémices de 1976 qui concerneraient les ICPE, puis les principes de pollueur-payeur.

Le travail de déconstruction ou de simplification/régression des réglementations protectrices a souvent été initié par certains acteurs du monde économique qui ont construit/déconstruit nos réglementations au fil des accidents industriels tels Seveso en 1976, AZF en 2001, Lubrizol en 2019.

Les coûts liés à l'inaction sont pourtant maintenant largement mesurés mais oubliés dans un calcul économique confronté à l'évaluation environnementale.

Les régressions s'appliquent également maintenant vis-à-vis de l'action des tiers et des associations dans leurs initiatives de veille à la protection de l'intérêt général.

La loi « Industrie Verte » en particulier promulguée en octobre 2023, inspirée du rapport de Laurent Guillot, par ailleurs ex-cadre dirigeant du groupe Saint-Gobain dont on reparlera plus tard, vise de son côté à accélérer les délais d'implantation des projets industriels et à améliorer la participation du public, « mon œil ».

Pour sa part le « Méga-décret » de simplification des normes adopté par le Sénat et l'Assemblée Nationale le 26 novembre 2025, réduit dans son article L.600-12-2 le délai de recours à l'encontre d'une décision relative à une autorisation d'urbanisme à 1 mois au lieu de 2 mois auparavant.

Ces simplifications/restrictions deviennent particulièrement pénalisantes pour les citoyens, qui disposent de moins en moins de temps pour s'organiser et réagir quand un projet impacte leur environnement. Cela rend ainsi les associations de plus en plus indispensables, alors qu'un citoyen seul est bien en peine de comprendre des dossiers toujours trop complexes, puis éventuellement pouvoir former un recours éventuel dans ces délais imposés.

Concernant l'évaluation environnementale, le fonctionnement de l'Autorité Environnementale et le désastre de la démission collective de la MRAe Île-de-France en 2025 sont les marques trop visibles de ces reculs et décisions que la protection de l'environnement ne peut plus supporter.

Le PV de séance de la MRAe du 16 juillet 2025 est révélateur de l'impossibilité d'assumer le service public attendu : *« Les membres de la MRAe ont échangé sur la situation résultant des difficultés de travail avec la DRIEAT et sur sa dégradation de séance en séance, comme la session du jour l'illustre. Ils ont considéré qu'après neuf mois de dysfonctionnements, la MRAe était entravée dans l'exercice de ses compétences par le retrait de l'autorité fonctionnelle dont elle est supposée disposer sur le service dédié à la préparation des avis de la MRAe. »*

Pour faire le lien avec nos propres activités sur lesquelles on va maintenant s'attarder, on doit d'abord revenir sur le projet GreenDock sur Haropa Port à Gennevilliers, dossier auquel on a été confrontés pendant cette période trouble pour la MRAe. Dans le cadre de la procédure d'enquête publique, la MRAe a donné son avis le 23 avril 2025, auquel Goodman, porteur de projet, a répondu le 27 juin 2025. Sur un projet réputé pour occasionner des incidences majeures sur les berges de Seine, sur la zone Natura 2000 à proximité et sur la qualité de vie des riverains, la MRAe a émis un avis très critique, assorti de 19 recommandations.

Les réponses de Goodman à ces recommandations et analyses de la MRAe ont été très violentes et tout à fait inhabituelles dans ce type d'enquête publique, Goodman mettant en cause pêle-mêle, les compétences de la MRAe, son parti-pris, sa mauvaise ou insuffisante lecture du dossier.

Cette attitude brutale et troublante semblait être sous-tendue par un soutien, ou au moins une adhésion, des autorités publiques qui avaient déjà entravé la fonction première de la MRAe. Elle participe au processus de destruction de la première vigie de la démocratie environnementale.

Examen rapide de notre participation au débat public en 2025

Greendock, les PLUi, la mobilité, les datacenters, le Centre Commercial de Rosny2, le Fort de Vaujours ont été les principaux dossiers.

Le projet Green Dock, déjà en première ligne face à ses relations avec la MRAe, est aussi l'un des dossiers majeurs qui a monopolisé notre énergie en 2025. C'est de plus une enquête publique qui nous a permis de mesurer l'impact des citoyens et des associations sur le débat public, « Le débat public » qui monopolise toujours la plus grande part de nos énergies.

Un focus sur les quatre enquêtes publiques de cette année 2025 pour des projets sur lesquels on a pu mesurer notre impact dans le cadre des enquêtes publiques et notre influence sur la participation du public.

**Greendock** est à plusieurs titres un projet emblématique sur lequel Environnement 93 s'est le plus investie, depuis les premiers ateliers de concertation de 2022, jusqu'à l'enquête publique d'octobre/novembre 2025. Cet important travail a porté ses fruits et conduit à un avis défavorable de la commission d'enquête publique le 26 janvier 2026. Il y a eu bien sûr une forte mobilisation des habitants et des associations concrétisée par un engouement important aux ateliers de concertation préalable, une forte participation à la manifestation du 24 mai 2024 regroupant 2 000 personnes, une mobilisation importante pour des rendez-vous réguliers comme la « Guinguette résistante » du 14 juin 2025, un bon relais dans les médias.

Il y a eu ensuite une grande participation à l'enquête publique matérialisée par plus de 1 700 contributions, accompagnée par une réunion publique organisée par Environnement 93 et la ville de l'Île-Saint-Denis le 5 novembre 2025, permettant de mieux expliquer au grand public un dossier complexe de plus de 5 000 pages.

**L'extension du centre commercial de Rosny-2** est revenu en enquête publique alors qu'une extension déjà projetée par Unibail Rodamco Westfield, propriétaire du Centre Commercial, en avait déjà sollicité une, ayant reçu un avis défavorable de la commission d'enquête le 31 janvier 2023.

Ce projet est en premier lieu incohérent avec la construction de près de 7 000 m<sup>2</sup> de bureaux face à la vacance de près de 11 000 m<sup>2</sup> de bureaux difficile à combler dans la « Tour de Rosny » à 200 mètres du projet.

Par ailleurs au début du mois de mars 2025 les Galeries Lafayette, acteur majeur de Rosny2, ont annoncé leur départ du centre commercial, effectif en janvier 2026. Sur deux niveaux, l'enseigne s'étend sur une surface de 10 000 m<sup>2</sup>.

Même si ce phénomène peut paraître conjoncturel, l'ouverture de 7 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale additionnelle est totalement inopportune. Ces 7 000 m<sup>2</sup> sont destinés à une zone de restauration et une cellule dédiée à du loisir, sans plus de précision.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable, alors que la destination de cet espace, essentiel en particulier avec l'arrivée de la ligne 15 qui rejoint le RER E et la ligne 11 du métro, n'est pas encore définie dans le PLUi de l'EPT Grand Paris Grand Est. Pour sa part IDFM (Île de France Mobilités) avait donné un avis défavorable.

La mobilisation engagée pour l'enquête publique de 2022/2023 qui avait provoqué l'avis défavorable de la commission d'enquête (François Nau, Commissaire enquêteur), n'a cette fois-ci pas été suffisante pour convaincre Manuel Guillamo (Général en retraite/ Commissaire enquêteur).

Pour sa part le **datacenter SEGRO en projet au Bourget** est caractéristique de l'invasion de ce type de structure en Île-de-France et en Seine-Saint-Denis en particulier. Comme tous les projets déjà validés et ceux sur lesquels on commence à avoir un peu de

visibilité, les caractéristiques qui posent problème se concentrent autour de la puissance électrique consommée, de la chaleur fatale inexploitée, de la consommation d'eau, de la mise en œuvre de système de production d'électricité en secours du réseau RTE, de l'analyse du cycle de vie (ACV) et du renouvellement du matériel, de la pollution de l'air, des nuisances sonores liées aux groupes électrogènes.

Pour le datacenter du Bourget ces risques se concentrent dans un environnement urbain dense et plus spécifiquement sur une zone maintenant dédiée dans le PLUi de Paris Terres d'Envol, à maintenir un socle économique en accompagnant le développement vers un immobilier plus tourné vers la ville.

Il y a eu une forte mobilisation contre ce projet et une pétition qui à ce jour a recueilli plus de 18 000 soutiens. La participation d'Environnement 93 à la dernière permanence de l'enquête publique, qui s'est transformée en véritable réunion publique, n'est pas étrangère aux conclusions de la commissaire enquêtrice sur le projet.

L'enquête publique pour le **projet de Placoplatre** sur la carrière de gypse du Fort de Vaujours a clôturé l'année 2025. Cette enquête publique dite de « régularisation » était destinée à permettre à Placoplatre de corriger les insuffisances de son projet validé par le Préfet de Seine-Saint-Denis le 23 mai 2023, mais invalidée par le TA de Montreuil le 25 juillet 2024.

Le nouveau projet de Placoplatre est jugé toujours insuffisant en particulier parce que les régularisations apportées sont inadaptées face aux demandes du TA. Les conclusions de la commission d'enquête publique ont été favorables en ce début d'année 2026, mais toujours sans unanimité des 5 membres de la commission qui démontre en partie ces insuffisances. La décision d'autorisation du préfet est attendue pour fin avril/début mai. La mobilisation pour cette enquête a été « moyenne », même si la participation aux réunions publiques a été « active ».

Notre plaidoyer développé aussi bien sur le site de l'enquête publique que sur le site internet d'Environnement 93, a souvent été repris dans les observations du site internet de l'enquête comme en réunion publique.

Environnement 93 a participé en 2025 à plusieurs concertations qui se sont déroulées sous des formats très divers.

Pour pallier l'abandon du terminal T4 sur l'aéroport Roissy-**CDG ADP** a organisé une concertation sous l'égide de la CNDP, visant à développer les activités aéroportuaires. En premier lieu sur la forme, malgré la présence de la CNDP, les temps d'échange autour du projet ont été monopolisés par les représentants du lobby aérien, ne laissant aucune place à l'ensemble des parties prenantes concernant le trafic aérien. De même les réunions publiques organisées pour échanger avec les habitants des territoires concernés par ce projet, ont été choisies afin d'éviter les espaces les plus impactés par les nuisances aériennes.

En deuxième lieu sur le fond du projet on semble revenir à la mise en œuvre d'un T4 en plusieurs épisodes et une augmentation du trafic aérien toujours aussi néfaste pour le climat et la santé des populations impactées par les nuisances sonores.

Dans le cadre du Plan National de Restauration de la Nature, Environnement 93 a produit un cahier d'acteur mettant l'accent sur

- la protection des espaces natura2000 de la Seine-Saint-Denis,
- la sobriété foncière et la nécessaire obligation de son approche qualitative,
- la mise en œuvre d'outils tels que cartovégétation de FNE Île-de-France pour une meilleure approche quantitative,
- la nécessaire évolution des politiques agricoles associée au Plan National en faveur des insectes pollinisateurs.

Quelques conclusions de ce débat :

- Reconnaissance de l'urgence et de la nécessité d'agir (contre le déclin de la biodiversité, besoin d'un plan crédible) **car à ce jour « les moyens consacrés [...] n'ont pas permis d'enrayer le recul »**
- Cohérence des politiques publiques : la loi Duplomb était en débat dans le même temps que cette concertation,
- Controverses sur les pollinisateurs et le rôle de l'apiculture,
- Gestion des espaces verts en ville : **ne pas confondre verdissement et renaturation.**

Bilan quantitatif 2025			
<b>Total heures</b>	<b>2 601</b>		
<b>Enquêtes publiques et Concertations</b>	<b>1 027</b>	<b>39%</b>	
<b>Débat public / Réunions</b>	<b>272</b>	<b>10%</b>	
<b>Recours</b>	<b>8</b>		
<b>Administratif E93</b>	<b>222</b>		
<b>Communication / Site / Liaison</b>	<b>54</b>		
<b>FNE / Bureau/CA/GT</b>	<b>190</b>	<b>7%</b>	
<b>Autres associations</b>	<b>251</b>	<b>10%</b>	
<b>Etudiants/Stagiaires</b>			
<b>Commissions</b>	<b>147</b>		
<b>Collectivités</b>	<b>112</b>		
<b>ETAT</b>	<b>38</b>		
<b>Veille réglementaire</b>	<b>280</b>	<b>11%</b>	
<b>Nombre de réunions</b>			<b>210</b>
<b>Enquêtes publiques et Concertations</b>			<b>44</b>
<b>Débat public / Réunions</b>			<b>12</b>
<b>Recours</b>			<b>2</b>
<b>Administratif E93</b>			<b>9</b>
<b>Communication / Site / Liaison</b>			<b>4</b>
<b>FNE / Bureau/CA/GT</b>			<b>39</b>
<b>Autres associations</b>			<b>46</b>
<b>Etudiants/Stagiaires</b>			
<b>Commissions</b>			<b>26</b>
<b>Collectivités</b>			<b>22</b>
<b>ETAT</b>			<b>6</b>
<b>Veille réglementaire</b>			

Si ce bilan quantitatif est nécessaire, il n'est cependant pas suffisant si on ne tente pas de mesurer notre impact réel sur le débat public.

- par la mobilisation des citoyens,
- par la pertinence de nos argumentations permettant de faire évoluer la qualité environnementale des projets, même si dans certains cas le contentieux reste notre seule issue pour tenter de corriger des projets considérés comme néfastes pour la santé et l'environnement.

Les moyens « Volontaires » hors champ réglementaire sont ainsi mis en œuvre par l'association pour améliorer le débat public et en particulier pour une meilleure information des citoyens. Nos actions ne peuvent se limiter à une simple participation au processus d'enquête publique ou dans une minorité de cas à une concertation préalable.

Actions de terrain et réunions publiques organisées par Environnement 93 en 2025.			
Ville	Objet	Organisation	Public
Villeparisis/Le Pin	ISDD Suez (Avec FNE77)	Manifestation	70 personnes
L'Île-Saint-Denis	Greendock (Avec Protection Berges de Seine)	Réunion Publique	40 Personnes
Epinay-sur-Seine		Tractage sur la voie publique	500 personnes
		Guinguette publique	50 personnes
Livry-Gargan	Parc de la Poudrerie (Avec l'APFP)	Réunion Publique	35 personnes
Noisy-le-Sec	Prévention déchets (Avec Noisy-le Sec Environnement)	Brocante	150 personnes
Romainville	Densification (Avec ASVR)	Réunion publique	35 personnes
Paris	SRC (Avec FNE Île de France)	Réunion publique	30 personnes

## Ligne 15 Est à Bondy

### une enquête publique caricaturale

La Société des Grands Projets (SGP), qui réalise le nouveau métro, n'apprend pas de ses erreurs. En Seine-Saint-Denis, elle affiche son mépris pour les habitants.



## Le PLUi de Paris Terres d'Envol

### Bon dernier en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, le plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Paris Terres d'Envol sera, en décembre prochain, le dernier approuvé, après une concertation bâclée.

## Mobilité :

### la voiture tient toujours bon

Plusieurs enquêtes publiques ou concertations qui se sont tenues en Seine-Saint-Denis depuis 2024 démontrent les freins toujours tenaces face aux évolutions de comportement des automobilistes comme de quelques élus face au partage de l'espace public.

## Entrepôt Green Dock

### Touche pas à la Seine

Green Dock est un projet d'entrepôt sur Haropa Port, à Gennevilliers, qui interroge aussi bien par sa taille que par son impact sur l'environnement et les milieux naturels, en particulier sur le site Natura 2000 de l'Île-Saint-Denis et sur les berges de Seine.

## Fréquentation du site Internet Environnement 93



Augmentation de notre impact par le site internet qui passe de 200 lectures par jour, en moyenne, en janvier 2025 à près de 500 par jour en février 2026.

L'année 2025 aura par ailleurs été marquée par la disparition de l'une des associations « marquantes » d'Environnement 93, « Bondy Ecologie ».

Comme déjà mesuré ces dernières années la pérennité des associations locales est souvent liée à l'activité de leurs fondateurs, et à une équipe réduite de bénévoles actifs. Bondy Ecologie n'a pu résister à cette fatalité, mais restera une figure importante des combats menés ici depuis toujours. Christian Bernard sera malgré tout encore présent pour nous apporter ses lumières.

Pour 2026 notre collaboration avec le CDRP93 et l'association Pariciflore seront autant favorables à nos plaidoyers qu'à une meilleure diffusion de leur propre savoir-faire sur nos territoires.

- 
- . L'assemblée générale, à l'unanimité.*
- ayant entendu le rapport d'activité du conseil d'administration,*
  - après avoir demandé des explications,*
  - prenant acte des actions engagées par le Conseil d'Administration,*
  - approuve ce rapport.*
  - le rapport d'activité est publié en annexe*

### **3. Rapport financier.**

Présentation des comptes 2025.

### **4. Vote et quitus.**

- L'assemblée générale, à l'unanimité.*
- après avoir pris connaissance des différents documents,*
  - après avoir demandé des explications,*
  - approuve les comptes, et donne quitus au trésorier.*
  - Le rapport financier est publié en annexe.*

## 5. Orientations et actions 2026, Budget 2026.

Présentation des orientations pour 2026 et du budget correspondant.  
(Documents annexés).

Nos actions seront dans la continuité de l'année 2025 avec une participation constante au débat public aussi bien dans le cadre des enquêtes publiques, dans les concertations préalables à ces enquêtes publiques, dans nos contacts avec les universités et les étudiants, dans les actions engagées avec FNE Île-de-France.

Ces débats concernent la Seine-Saint-Denis :

- SEDIF à Neuilly-sur-Marne,
- Nuisances sonores sur l'aéroport du Bourget
- Prolongation métro ligne 1 sur Montreuil
- PLUi de Paris Terres d'Envol, intégrant la mise en œuvre de cartovégétation
- Zonage pluvial et assainissement sur GPGE
- Suite des enquêtes publiques sur le Datacenter du Bourget et Placoplatre à Vaujours
- Campus Condorcet
- Réouverture Vieille Mer

Débats sur des projets limitrophes :

- Incinération en Seine et Marne et à Vitry
- ISDD sur Villeparisis

Débats sur les Plans et Programmes régionaux et nationaux :

- SRC
- SRCE
- PRPGD
- Agir pour restaurer la nature

Pour le projet Nanomap tous les résultats ne sont pas encore documentés, cependant les premiers résultats sont soumis à vérification

Aucune demande n'est faite en 2026 dans le cadre des projets de « Agir in Seine-Saint-Denis », qui restent plutôt orientés vers les entreprises/associations de l'ESS.

**Les cotisations sont inchangées pour l'exercice 2026. Le montant fixe est de 40 Euros plus 0,15 € par adhérent cotisant.**

---

## 6. Renouvellement des autorisations au président pour agir en justice.

L'assemblée générale s'exprime par vote pour renouveler le mandat :

- **au conseil d'administration**, pour représenter l'assemblée générale et décider en son nom, d'ester en justice, tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions, en mandant pour ce faire son président en exercice qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets,

- **au président**, qui sera investi de tous les pouvoirs à ces effets entre deux conseils d'administration, chaque fois qu'il le jugera nécessaire si les délais l'imposent, pour représenter l'association et décider en son nom, d'ester en justice tant en demande qu'en défense, de former tous appels et pourvois, de consentir toutes transactions. Dans ce

cas, l'action engagée sera mise à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant. Elle sera normalement poursuivie si ce conseil n'y met pas opposition.

*L'assemblée générale, à l'unanimité, vote l'autorisation pour agir en justice.*

## **7. Election du CA 2026.**

Sur proposition du président il est demandé à l'assemblée générale de valider la nouvelle composition du CA.

Par la voix de sa présidente, L'ANCA annonce sa volonté de ne plus participer au CA d'Environnement 93 en 2026. La présidente de l'ANCA réserve par ailleurs sa décision de continuer à participer au fonctionnement d'Environnement 93.

Pour ne pas entraver le bon déroulement de l'AG, les associations présentes prennent acte de ces décisions, aucune justification n'est demandée à la présidente de l'ANCA sur ce type de décision qui aurait cependant mérité une information circonstanciée au CA et à l'ensemble des associations, avant la tenue de cette AG.

<b>Association</b>	<b>Représentants</b>
<b>Association de Sauvegarde du village de Romainville</b>	Julia Learmonth Bernard Dubouloz-Monnet
<b>Association des riverains de l'usine de méthanisation de Romainville</b>	François Mouthon Evelyne Barraud
<b>Aulnay Environnement</b>	René Augustin Bougourd
<b>Les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie</b>	Françoise Ibanez
<b>EnDeMa93</b>	Claude Schneider Francis Redon
<b>Noisy le Sec Environnement</b>	Colette Scheyder
<b>Romainville Sud</b>	Vincent Pruvost
<b>Union des Riverains du Stade de France</b>	Victoria Chabran
<b>Comité Porte de Paris</b>	Sylvain Zami
<b>Protection berges de Seine</b>	Claire Lagrange

*L'assemblée générale, à l'unanimité, vote cette composition du CA.*

## Bureau 2025

Prénom NOM	Association	Fonction	Profession
Francis REDON	EnDeMa93	Président	Retraité
Colette SCHEYDER	Noisy le Sec Environnement	Secrétaire	Retraîtée
Claude SCHNEIDER	EnDeMa93	Trésorier	Retraité
François MOUTHON	ARIVEM	Vice-président - chargé des Déchets	Chef d'entreprise
Julia LEARMONTH	Association du Sauvegarde du Village de Romainville	Vice-présidente - chargée du patrimoine	Costumière

## 8. Intervention de Luc Blanchard, Co-président FNE Île-de-France.

Luc Blanchard insiste en premier lieu sur les difficultés croissantes des associations de maintenir les équipes permettant d'assurer leur bon fonctionnement. FNE Île-de-France n'échappe pas à cette règle face à une mobilisation permanente des associations locales, face à l'activité croissante/nécessaire des fédérations départementales sur leur territoire, qui entravent une nouvelle prise de responsabilités au niveau régional.

En 2025 FNE Île-de-France a donné la priorité à l'adaptation au changement climatique et à la recherche de solutions concrètes en particulier pour lutter contre l'artificialisation des terres tout en répondant aux besoins de logement. Ce travail a été mené sur l'Île-de-France pour la première fois en partenariat avec d'autres grands acteurs associatifs comme la Fondation pour le logement et la Fondation pour la nature et l'homme. Le logement est un enjeu majeur comme l'a mis en évidence le SDRIFE, schéma régional d'aménagement, face à des priorités souvent difficiles à concilier. Par ailleurs, notre campagne "Arbres en ville" a souligné la place centrale que peut jouer la végétalisation pour lutter contre le réchauffement climatique.

Nous avons développé de manière significative nos projets déjà bien engagés, comme cartovégétation, outil innovant de mise en valeur et de protection des corridors écologiques et des zones naturelles. Nous avons ainsi suscité l'intérêt de collectivités locales qui se saisissent de cet outil pour soutenir les politiques de végétalisation et de maîtrise de l'artificialisation des terres. Nous avons bénéficié dans ce domaine de l'appui de fondations et de grands partenaires comme le Conseil Régional, l'Office Français de la Biodiversité ou l'ADEME qui ont saisi les apports de notre démarche pour un aménagement plus équilibré.

Nous avons ouvert de nouveaux chantiers sur la sobriété foncière et la protection des sols, en lien avec l'Institut de la transition foncière, et engagé des travaux sur l'écologie populaire et la lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales avec des nouveaux partenaires comme ATD Quart Monde et le Pacte du pouvoir de vivre.

Nous avons poursuivi dans le cadre de nos groupes de travail thématiques la mise au point de plaidoyers sur l'eau, la santé environnementale, la défense de la biodiversité, les énergies renouvelables, la lutte contre les pollutions.

Nous avons poursuivi nos partenariats avec les grands acteurs publics, l'Etat et la Région Ile-de-France qui reconnaissent notre action de tête de réseau régionale. Fort de 40 associations, notre réseau contribue au dialogue environnemental dans les nombreuses commissions régionales et départementales et favorise la sensibilisation des franciliens et franciliennes à la transition écologique.

C'est ainsi que nous avons pris part aux travaux de la COP Ile-de-France qui décline les priorités de la planification nationale sur nos territoires et que nous sommes associés à la révision de grands schémas régionaux comme celui des carrières et celui de la cohérence écologique (SRCE).

Nous avons enfin développé nos relations avec les acteurs privés, entreprises et fondations pour mettre en œuvre un partenariat de projets sur des opérations concrètes en faveur de la biodiversité ou de la sobriété énergétique. Des fondations ont apporté leur concours à la réalisation d'actions ou de campagnes touchant à la renaturation des espaces urbains et à la protection des corridors écologiques (trame verte, bleue, noire, blanche).

Participer au débat public sur les grands projets qui peuvent impacter notre environnement mais aussi, lorsque c'est nécessaire, agir en justice pour faire valoir nos arguments, telle a été notre ligne de conduite. Cette année encore, nous avons outillé et appuyé notre réseau pour jouer notre rôle de proposition, de veille et d'alerte sur les atteintes à la nature et à la santé.

## 9. L'engagement républicain.

Information des associations adhérentes sur les principes du contrat d'engagement républicain mentionnés au 4° de l'article 25-1 de la loi du 12 avril 2000 susvisée sont ceux qui figurent dans le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi ° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des **associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**.

Rappel de l'article 5 du décret :

**Art. 5. – I. –** L'association ou la fondation veille à ce que le contrat mentionné à l'article 1<sup>er</sup> soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association ou la fondation les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

II. – Les engagements souscrits au titre du contrat mentionné à l'article 1<sup>er</sup> sont opposables à l'association à compter de la date de souscription du contrat. Est de nature à justifier le retrait d'une subvention, en numéraire ou en nature, un manquement aux engagements souscrits au titre du contrat commis entre la date à laquelle elle a été accordée et le terme de la période définie par l'autorité administrative en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'activité subventionnée en cas de subvention affectée. Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

---

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 12h15.

## Après-midi, début à 14 heures :

Intervention de Belaïde Bedreddine (*Vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*)

Belaïde BEDREDDINE insiste en premier lieu sur l'impact des parcs départementaux de Seine-Saint-Denis, tel le Parc du Sausset dans lequel nous sommes installés pour cette AG, autant pour leur apport reconnu en terme de préservation de la biodiversité que pour leur rôle social.

En Seine-Saint-Denis l'élan écologique engagé par le réseau des parcs départementaux ne peut se réaliser sans une attention portée aux problématiques sociales et sanitaires, particulièrement entremêlées. Le cumul des facteurs de vulnérabilité est un phénomène connu qui appelle à œuvrer conjointement pour davantage de justice sociale et environnementale.

Il convient ainsi de faire en sorte que les zones carencées en espaces verts et bleus le soient moins, particulièrement lorsque des populations défavorisées sur le plan socio-économique y vivent, contraintes par les impossibilités de « s'échapper » lors des épisodes caniculaires par exemple.

Le parc du Sausset se trouve pour sa part au centre d'un bassin hydrographique qui s'étend du vallon du Sausset jusqu'au parc Georges Valbon.

Alors que l'eau a façonné le territoire de la Seine-Saint-Denis et servi de support à son développement économique sa présence est plus discrète aujourd'hui dans les paysages et le vécu quotidien des habitants qu'elle ne l'a été par le passé.

Les choses ne sont cependant pas figées. L'eau, atout précieux pour la Seine-Saint-Denis est une source d'inspiration pour son épanouissement futur.

Les projets des aménagements du Sausset, de Pont-Yblon, de la Molette, de la réouverture de la Vielle Mer assurent une redécouverte et une valorisation réactualisées au regard des attentes sociétales et écologiques contemporaines.

Pour protéger nature et biodiversité il est important de semer dans les espaces privés et publics des espèces indigènes plutôt que des espèces exotiques, mais pour être durable la nature en ville ne peut plus ignorer les plantes locales, produites dans la région, à partir de végétaux sauvages. Alors que planter et semer des espèces végétales locales présentent de nombreux avantages, pour guider particuliers et collectivités l'Office français de la biodiversité (OFB) a mis en place la marque « Végétal local ».

Pour garantir l'origine locale des plantes et attester leur traçabilité, la marque « Végétal local » créée par l'OFB est l'assurance que ces végétaux ont conservé un maximum de leur diversité génétique, garantie d'une bonne adaptation à court et long terme.

Pour les projets de la renaturation en ville il est ainsi impératif d'oublier le « verdissement » qui ne s'apparente qu'à une démarche de paysagisme, pourtant souvent adopté en milieu urbain, et ne plus penser que « végétal local ».

En Seine-Saint-Denis l'association Pariciflore s'est ainsi créée pour développer et produire cette marque « Végétal local » dans la pépinière installée au Parc du Sausset.

### Présentation de l'association Pariciflore et de la marque « Végétal local » par Elodie Seguin

En Seine-Saint-Denis, l'association Pariciflore a installé sa pépinière au Parc départemental du Sausset en 2021 pour fournir aux Franciliens des espèces végétales sauvages et locales et plus particulièrement des plantes herbacées, participer à la préservation du patrimoine génétique local et ainsi à l'équilibre des milieux naturels.

Association de protection de la nature, Pariciflore est la première pépinière de plantes sauvages herbacées d'Île de France. Pour mémoire en Seine-Saint-Denis, selon l'outil cartovégétation de FNE Île-de-France, ce sont plus de 4 000 hectares d'espaces herbacés qui sont ainsi concernés par les productions de Pariciflore.

Cette pépinière répond aux besoins de végétalisation avec la production de :

- plantes herbacées, pour la plupart vivaces
- jeunes plants, plants finis ou des semences
- plantes pour restaurer et gérer les espaces naturels
- plantes pour le fleurissement en milieu urbain

Pour maîtriser ses ambitions Pariciflore assure en premier lieu une récolte annuelle de semences en milieu naturel, par la sélection des sites de récolte. Sur un territoire francilien très urbanisé, une centaine de sites sont à ce jour identifiés. Alors que chaque site de récolte a sa propre temporalité associé à la grande diversité de fruits et de graines, le savoir-faire de l'association est primordial pour cette fonction essentielle du processus de production. En deuxième lieu après le tri des ces semences la culture en pots est assuré sur les 1,7 hectares du site du parc du Sausset. 89 espèces labellisées « Végétal local » y sont produites et décrites au catalogue de Pariciflore pour être proposées à la vente sur le Bassin Parisien Nord.

Exemples de quelques projets déjà réalisés :

- Prairie fleurie à l'École de la nature et de la biodiversité de Boulogne-Billancourt.
- Bandes fleuries d'espèces sauvages sur les trottoirs de Sevran (93)
- Bacs de plantes sur voie piétonne devant bâtiment scolaire
- Pavillon de la métropole à Versailles dans le cadre de la BAP 2022 (mix horticole et sauvage)

Alors que le territoire francilien est très urbanisé, il faut parcourir des kilomètres pour trouver des milieux naturels en bon état de conservation qui correspondent au référentiel de la marque « Végétal local ». Une centaine de sites ont pu être répertoriés à ce jour.

Pour la sensibilisation des collectivités et du grand public l'association assure de plus formations, encadrement de bénévoles, animations et ateliers.

---

*L'assemblée générale est clôturée à 16 heures*

*Sont annexés au présent procès verbal :*

- *la convocation à l'assemblée générale.*
- *la feuille d'émargement*
- *le rapport d'activité 2025,*
- *les comptes financiers 2025,*
- *les orientations et le budget 2026,*
- *le contrat d'engagement républicain*
- *le CERFA de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration de l'association*

En foi de quoi a été rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le président,  
Francis Redon



La secrétaire de séance,  
Colette Scheyder

